

Citoyennes et citoyens de
Saint-Léon-le-Grand
vous êtes invités!

Pâques
sucrées à St-Léon!


Mini-crêpes - Animation - Tirage de livres

BILLET POUR UNE PORTION DE



Le tout est gratuit !
Chocolat chaud et café offerts
au Centre des loisirs

Pour petits et grands !
Cantine mobile sur place -
Mello's Traiteur Dessert

 Centre des loisirs de
Saint-Léon-le-Grand
 28 mars | 13h à 16h



Colette 
PIROUETTE



URBANISME - DEMANDES DE PERMIS

Vous pouvez vous procurer les formulaires des divers permis sur notre site Internet dans la section permis de l'onglet municipalité ou vous présenter au bureau municipal (sur rendez-vous).

Votre municipalité en bref

Saint-Léon-le-Grand

Mars 2026



Bureau municipal

Adresse : 52, rue de la Fabrique

Téléphone : 819-228-3236

Télécopieur : 819-228-8088

Courriel : hoteldeville@st-leon.com

Heure d'ouverture : Lundi au Jeudi
9:00 à 12:00 et 13:00 à 16:30

Prochaine séance du conseil

Date : Mardi 14 avril 2026

Heure : 19h00

Endroit : Porte côté latéral gauche

Bonjour,

Tout d'abord, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Christian Germain dans l'équipe des travaux publics. Ayant déjà travaillé pour la municipalité en 2024 - 2025, il apportera un très bon soutien à notre directeur des travaux publics sur le terrain.

J'aimerais aussi remercier les organisateurs du carnaval d'hiver pour cette journée de rassemblement qui fut très appréciée des citoyens venus en grand nombre et des artisans présents.

Les différents comités au sein du conseil municipal seront affichés prochainement afin de permettre à la population de connaître les conseillers impliqués dans ceux-ci.

Bonne saison des sucres à nos acériculteurs.

Christian Charette

Maire

Résumé des procès-verbaux

- Avis de motion, Présentation et dépôt du projet de règlement no.283-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux
- Location de la terre (terrain en arrière du Centre des loisirs)
- OMH de St-Léon - Participation au Service d'Aide à la Recherche de Logement (SARL)
- Création d'un comité administratif
- Démission de Madame Marjolaine Poudrier, conseillère municipale
- Comité incendie - Modification
- Mandat à Sélect Énergie pour l'installation de dispositifs d'alerte visuelle sur le camion-citerne
- Balayage des rues - Contrat de gré à gré
- Autorisation de travaux d'élargissement de la route Barthélemy à entériner
- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement no.282-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- Mandat à Argus Environnement pour la localisation des raccordements croisés à l'égout
- Octroi d'un délai administratif supplémentaire pour la mise aux normes des installations septiques (secteurs 1 et 2)
- Demande de Madame Thérèse Gélinas à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
- Demande de subvention au Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale
- Comité des loisirs - Autorisation du budget
- Fondation École Yamachiche-St-Léon Invitation au brunch bénéfice
- Élection municipale partielle 2026
- Élection municipale partielle - Autorisation de dépenses et rémunération du personnel

POUR LES APPELS D'URGENCE DE SOIR ET FIN DE SEMAINE

Pour **les appels d'urgence**, tels les fuites d'eau, éboulis ou autre situation, en dehors des heures du bureau municipal, laissez un message clair et précis de la situation urgente au 819-228-3236, poste # 5.

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 9 avril 2026 à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile.** Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Viviane Vertefeuille
5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Roxane St-Yves
Présidente d'élection
Adresse 52 rue de la Fabrique
Téléphone 819-228-3236 poste 3750

Donné à Saint-Léon-le-Grand le 12 mars 2026


Roxane St-Yves
Présidente d'élection

mars							avril						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
										1	2	3	4
1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11
8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18
15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25
22	23	24	25	26	27	28	26	27	28	29	30		
29	30	31											

	RÉCUPATION + DÉCHETS		ENCOMBRANTS
MATIÈRES COMPOSTABLES ÉCRIT EN ROUGE			



Avis public d'élection

Municipalité de Saint-Léon-le-Grand Date du scrutin : 26 avril 2026

Par cet avis public, Mme Roxane St-Yves, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de conseillère ou conseiller siège no.2
Poste de conseillère ou conseiller siège no.5

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de la secrétaire d'élection désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 16 au 27 mars 2026

Horaire

Lundi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Mardi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Mercredi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h30
Jeudi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 16h30

Attention : le vendredi 27 mars 2026, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 26 avril 2026, de 10h à 20h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 19 avril 2026, de 12h à 20h**



Camp de jour - Été 2026



Le camp de jour de Saint-Léon-le-Grand est de retour pour une 20e année, le temps des inscriptions débute!

Coûts du camp de jour par enfant (4 ans et +):

	Résidents	Non-Résidents St-Sévère	Non-Résidents autre
1 ^{er} enfant:	230 \$	300 \$	375 \$
2 ^e enfant et plus :	175 \$	235 \$	310 \$

Coûts pour le service de garde par enfant :

	Résidents	Non-Résidents St-Sévère	Non-Résidents autre
Enfant :	155 \$	215 \$	260 \$

Un service de garde est mis en place pour la durée du camp de jour, mais le nombre d'enfants inscrits pourrait être limité.

Heures d'ouverture

Camp de jour :	de 9h00 à 16h00
Service de garde :	de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30

Durée du camp de jour

Du 25 juin au 07 août 2026 pour une période de 7 semaines

Les coûts seront payables en deux versements soit les 20 mai et 20 juin 2026.

Nous demandons aux parents d'inscrire leurs enfants avant le 16 avril 2026, à défaut de quoi un montant de 20 \$ par enfant sera ajouté au total de la facture.

*** Les places étant limitées, seulement s'il est nécessaire, les enfants de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand et Saint-Sévère seront privilégiés**

Advenant un faible taux de participation au camp de jour, les responsables de son organisation pourront décider d'annuler le camp de jour pour cette année.



RAPPORT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je vous présente le rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand.

1.- États financiers 2024 et rapport de l'auditeur

Le rapport de l'auditeur indépendant a été déposé lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 4 février 2026, présenté par les auditeurs de la firme comptable Stéphane Bérard CPA Inc. de Louiseville.

Revenus de fonctionnement et d'investissement	3 422 207 \$
Dépenses (excluant l'amortissement)	2 241 068 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	153 873 \$

Au 31 décembre 2024, la municipalité avait une dette à long terme de 1 079 900 \$.

Un montant de 53 300\$ est attribué au secteur de l'égout municipal, un montant de 67 000\$ pour l'achat d'un camion incendie, 500 200 \$ pour les travaux de voirie du haut Barthélemy et 459 400 \$ pour les travaux de voirie du bas Barthélemy.

Au 31 décembre 2024, les immobilisations de la municipalité s'élèvent à 6 348 972\$.

2.- Rétrospectives de l'année 2024

Le budget pour l'année 2024 était d'un montant de 1 812 927\$ pour les activités de fonctionnement et d'investissements.

Au cours de l'année 2024, il y a eu les événements suivants :

- En raison de l'embauche du personnel en 2023 afin de combler les postes vacants, il y a eu un retour à la normale au niveau des opérations de la municipalité autant au niveau administratif qu'au département de la voirie.
- Suite à la tempête Debby du 9 et 10 août 2024 qui nous a gravement impacté sur plusieurs infrastructures municipales (routes et ponceaux) et a occasionné plusieurs glissements de terrain, l'équipe en place a mis tout en œuvre dans les jours qui ont suivis cette tempête afin de rétablir la situation dans les meilleurs délais pour les citoyens. À ce jour, certains

sites de glissement de terrain sont toujours en attente de réfection et la municipalité travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Sécurité publique afin de réaliser les travaux.

- Au cours de l'année 2024, une amélioration et une mise à niveau du centre des loisirs ont été réalisés, principalement, par l'ajout d'un jeu de shuffleboard, de portes automatiques ainsi qu'une réfection majeure de la cuisine. Ce projet a été possible grâce à une aide financière de la Politique de soutien au projet structurant (PSPS) de la MRC de Maskinongé.
- En février, nous avons eu une élection partielle, où a été élue Mme Marjolaine Poudrier au siège #2.
- Essentiellement, dans le cadre du programme de la TECQ, des travaux majeurs de remplacement de conduite d'aqueduc sur deux tronçons du Grand Rang ont été complétés. De plus, nous avons fait l'acquisition d'une génératrice stationnaire pour le puits du Grand Rang et du rang de l'Isle. Ces travaux ont été subventionnés par ce programme.
- Embauche d'un nouveau pompier déjà formé pour notre service incendie.
- Diminution de la vitesse dans le périmètre urbain soit la rue Principale, rang des Ambroise, rue Paillé, rue Lesage et rue Fréchette.
- Le camp de jour a eu lieu et 63 jeunes y ont participé. Des bourses ont été remises à nos finissants du secondaire et du primaire. L'aide financière aux jeunes sportifs a été reconduite, ce qui a permis d'aider financièrement les familles à garder les enfants actifs et à pratiquer leurs sports.

3.- Rémunération et allocation des élus

La rémunération et l'allocation de dépenses de la mairesse pour l'année 2024 ont été de 15 000\$ et celles des conseillers de 4 999,50\$ chacun.

4.- Indications préliminaires 2025

Pour l'année 2025, nous avons eu un nouveau rôle d'évaluation et l'évaluation municipale imposable lors de son dépôt au 11 septembre 2024 est de 253 589 300\$. Il y a eu une augmentation de 96 925 800 \$ comparativement à l'année 2024.

Budget pour l'année 2025

Revenus de fonctionnement	1 894 718 \$
Dépenses, affectations et remboursements de la dette	2 206 508 \$
Montant réservé dans le surplus budgétaire pour balancer le budget	138 009 \$